



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 89031

Texte de la question

M. Michel Raison attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la profanation du cimetière de Mers-El-Kébir en Algérie. Ce cimetière, qui abrite les corps des marins de la flotte française basée à Mers El-Kébir attaquée par les Anglais en 1940, rappelle un sombre épisode de la Seconde Guerre mondiale. Il est découvert en 2005 complètement saccagé. L'État français a pris en charge toute la rénovation et a été contraint de retirer les croix pour éviter de nouvelles profanations. Ce lieu illustre une page récente de notre histoire et constitue un lieu et un devoir de mémoire pour notre pays mais également pour toutes les familles des 1 297 marins disparus. Le retrait des croix pourrait pourtant laisser penser à un reniement des racines religieuses de la France et de ces marins morts au combat. Il souhaiterait connaître les raisons qui expliquent le retrait volontaire de la présence de signes religieux dans ce cimetière ainsi que les mesures prises par le gouvernement algérien pour protéger les lieux de mémoire français datant de la Seconde Guerre mondiale.

Texte de la réponse

Les travaux effectués dans le cimetière militaire français de Mers-el-Kébir (Algérie) en 2006 et 2007, d'un montant global de 200 000 EUR ont eu pour objet, non seulement de remédier aux dégâts causés depuis 1994 par un vandalisme récurrent, mais également de prévenir autant que possible toute récurrence en la matière. Dans ce cadre, le cimetière a été entièrement rénové. Une maison a été construite pour loger un gardien permanent, recruté le 2 janvier 2007 et qui assure également l'entretien du cimetière. La municipalité a installé pour sa part un éclairage public dans la rue menant au site. S'agissant des sépultures, l'ossuaire a été reconstruit. Sur les tombes, toutes les croix ont été remplacées par des stèles. Chacune de celles-ci, en forme de pupitre, porte une plaque sur laquelle sont portées les mentions relatives à l'identité du marin ainsi qu'un pictogramme symbolisant sa religion. Quelques croix anciennes qui avaient été préservées ont été disposées à des emplacements remarquables du cimetière. La solution retenue a pour effet, non d'occulter l'appartenance religieuse, mais de la marquer de façon moins visible que de coutume. Avec les mesures de sécurité décrites plus haut, elle est destinée à éviter le retour des actes de vandalisme dont le site a souffert de façon endémique dans les années 1994 à 2005. Le modèle de stèle adopté à Mers-el-Kébir ne constitue pas une innovation sur les tombes militaires françaises. Celles-ci ont également été utilisées dans le cimetière national de Luynes (Bouches-du-Rhône) sur 8 402 tombes individuelles ou encore dans le carré français du cimetière militaire international de Pusan (République de Corée) sur 44 tombes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89031

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 septembre 2010, page 10147

Réponse publiée le : 2 novembre 2010, page 11995